



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 Mai 2009

Etaient présents :

- Monsieur le Maire : Marcel KIRSTETTER
- Monsieur l'Adjoint : Jean-Jacques JABLKOWSKI,
- Les Conseillers Municipaux : M. Christian DOCK, M. Pierre AMANN, M^{me} Muriel BOSSERT, M. Thierry FREY, M^{elle} Annie HEYWANG, M. Jean-Georges KARL, M. Michel MECKERT, M^{me} Martine NUSS, M. Philippe PELEGRI, M^{me} Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- M. l'Adjoint Albert ALLMENDINGER qui a donné procuration à M. Christian DOCK
- M. Edy ADAM qui a donné procuration à M. le Maire
- M. Michel ESTNER qui a donné procuration à M. l'Adjoint Jean-Jacques JABLKOWSKI

1 – Procès-verbal de la séance du 23 Mars 2009

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 Mars 2009 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance

2 –Compte de Gestion 2008 – Service de l'Eau

Le Maire présente le compte gestion 2008 établi par le Comptable du trésor

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré

ADOpte le compte de gestion 2008 du service de l'Eau établi par M. le Comptable du Trésor

Adopté à l'unanimité

3 – Acquisition d'une parcelle au lieu-dit « Jungholz »

VU la délibération du 26 Janvier 2009 portant sur l'acquisition d'une parcelle de Monsieur Marc KLEINHENNIG, domicilié à HEILIGENSTEIN, 48, rue Principale, la parcelle située à l'arrière de l'école maternelle et cadastrée

Ban de HEILIGENSTEIN

Section 9 n°644/49 – Jungholz – 3,36 ares terrain
(trois ares trente six centiares)

moyennant le prix de 16 128,00 € (seize mille cent vingt huit euros)

Après en avoir discuté

Le Conseil Municipal
Délibère et

CONFIRME le prix de vente de 16 128,00 € (seize mille cent vingt huit euros) lequel est ventilé de la manière suivante :

- prix du terrain proprement dit sur la base de €. 4.300,00 l'are, soit €. 14 448,00
- indemnité pour perte d'arbres fruitiers, fixée forfaitairement à €. 1 680,00

soit ensemble un prix total de €. 16 128,00

DE CHARGER M. le Maire de dresser l'acte administratif d'acquisition et Monsieur Jean-Jacques JABLKOWSKI, premier Adjoint, de signer cet acte pour le compte de la Commune.

Adopté à l'unanimité

4 – Mise en œuvre d'une solution mutualisée de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Le Maire expose :

- Dans le cadre de la modernisation de l'Administration et de l'utilisation des Nouvelles Technologies, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose la mise en place d'une procédure de dématérialisation des Actes Administratifs.

- Cette dernière consiste à adresser par voie électronique aux services de l'Etat tous les arrêtés et délibérations pris par la Commune ainsi que les contrats et conventions intéressant ces divers actes.

- Que dans ce contexte, il est nécessaire de retenir un « tiers de Télétransmission » chargé de sécuriser la procédure et d'assurer la traçabilité des transmissions.

- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin, en accord avec les autorités chargées du contrôle de légalité, propose aux collectivités affiliées de mettre en concurrence ces divers « tiers de Télétransmission » afin d'obtenir des tarifs mutualisés à l'échelle du département pour les collectivités intéressées.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Décide :

Article 1^{er} : la commune charge le Centre de Gestion du Bas-Rhin de consulter le marché des « tiers de télétransmission » homologués par les services du Ministère de

l'Intérieur, pour son compte, dans le but de sélectionner et retenir un prestataire agréé en vue de permettre la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Article 2 : Au vu des résultats de la consultation qui seront communiqués aux collectivités par le Centre de Gestion, la commune décidera par délibération, le cas échéant, l'adhésion à la plateforme de télétransmission du tiers de télétransmission retenu par le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Adopté à l'unanimité

5 – Désignation d'un « correspondant défense » parmi les membres du Conseil Municipal

L'instruction N°1590/DEF/CAB/SDBC/BC du 24 Avril 20 02 prévoit dans chaque commune de France, la désignation parmi les élus d'un correspondant défense constituant un relais d'information sur les questions de défense auprès du Conseil Municipal et de ses concitoyens.

VU les élections municipales du 9 Mars 2008 portant renouvellement du Conseil Municipal

Considérant que de ce fait, il y a lieu de nommer un nouveau correspondant défense en remplacement de M. BOHY Guillaume

Le Conseil Municipal
Délibère et

NOMME M. Thierry FREY qui aura en charge les attributions de correspondant défense.

Adopté à l'unanimité

6 – Divers

A - Ecole numérique rurale

Ce programme, initié dans le cadre du **Plan de relance** et doté d'un budget de **50 millions d'euros**, prévoit l'équipement numérique de **5 000 écoles** situées dans les communes rurales de moins de 2 000 habitants.

99 projets seront retenus pour notre département

Ce plan est constitué de quatre volets :

- équipement et sécurisation,
- ressources numériques,
- prise en main et formation,
- usages pédagogiques.

Les équipes enseignantes des écoles volontaires et les communes des écoles concernées devront renseigner **conjointement** un acte de candidature.

Une « école numérique » doit comprendre :

- une **classe mobile** (ordinateurs portables), un **tableau blanc interactif**, un **accès internet** de haut débit, une **mise en réseau des équipements** de l'école, une **sécurisation** des accès internet. Ces éléments sont décrits dans le cahier des charges de l'opération ;

- des **ressources numériques** pédagogiques, à choisir dans un catalogue disponible en ligne courant mai.

La prise en main des matériels sera effectuée par les fournisseurs. Une **formation** et un **accompagnement** seront ensuite dispensés aux enseignants par l'Éducation nationale.

Des **scénarii pédagogiques** devront être produits et mutualisés sur la base PrimTICE.

Une liste des communes bénéficiaires sera établie et, au vu de la conformité de l'acte de candidature au cahier des charges et des devis proposés, les subventions pourront être attribuées (80% du coût du projet à concurrence de 9 000 euros).

Démarche à suivre :

- Déclaration d'intention à retourner
- Elaboration conjointe école – collectivité de l'acte de candidature
- Remontée de l'acte de candidature
- Validation de la candidature par l'Inspecteur d'académie
- Signature de la convention
- Versement d'une avance sur subvention
- Versement du reste à payer de la subvention sur présentation de la recette et de la délibération du conseil municipal

Le Conseil municipal
Après avoir entendu les explications de M. le Maire
Délibère et

CHARGE M. le Maire de dresser l'acte de candidature en collaboration avec la Directrice d'école et de le transmettre à l'Inspection d'Académie

AUTORISE M. le Maire à signer la convention entre la Commune et l'Inspecteur d'Académie et à solliciter la subvention

Adopté à 14 VOIX POUR 2 ABSTENTIONS

B- Kiosque « Belle-Vue »

M. le Maire informe les conseillers que le Kiosque « Belle-Vue » a été vandalisé. Lorsqu'il est allé constater les dégâts, il a également remarqué que la végétation avait complètement obstrué la vue sur la plaine. Il propose aux conseillers une séance de travail pour la dégager, le vendredi 29 Mai 2009 à 8 H.

C- Aire de jeu à l'Ecole Maternelle

Les travaux de terrassement ont démarré pour la création de l'aire de jeux derrière l'école maternelle. M. le Maire propose aux conseillers de se rendre sur place, également le 29 Mai 2009, afin de définir avec eux, l'aménagement de la placette et les structures qu'elle devra supporter.

D – Rue de la Forêt

M. Jean-Georges KARL fait part aux conseillers qu'il a été sollicité par un riverain de la rue de la Forêt pour la mise en place d'un stop à l'intersection de la Rue du Kritt et de la Rue de la Forêt. Monsieur le Maire estime que cela ne se justifie pas à cet endroit, la circulation dans cette rue n'étant pas si importante et que cela risquerait de créer un précédent.

E – Fête du Klevener

Jean-Georges KARL informe le conseil municipal que cette année, la fête du Klevener démarrera le vendredi soir. Le Samedi soir est maintenu. Mais contrairement aux années précédentes, il n'y aura plus de festivités le dimanche. D'autre part, le comité d'organisation souhaiterait barrer la rue Principale et mettre en place une déviation pour permettre aux viticulteurs qui étaient jusqu'alors confinés dans le Caveau de la Mairie, de sortir dans la Rue. M. Jean-Georges KARL est entrain d'étudier la faisabilité de la déviation avec les services concernés.

F – Triatlon

Le parcours est modifié cette année. Les participants arriveront de Barr et emprunteront la Rue Principale, traversant tout le village en direction d'Ottrott.

La séance est levée à 22 H.



Le Maire :
Marcel KIRSTETTER

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Calendrier des manifestations

| <i>Dates</i> | <i>Manifestations</i> |
|-------------------|--|
| Jeudi 21 Mai 2009 | A.C.L.S.H. 14 ^{ème} Marche populaire |

2 – Fermeture exceptionnelle du secrétariat de la Mairie

En raison du pont de l'Ascension, le secrétariat de la Mairie sera exceptionnellement fermé le vendredi 22 Mai.

Réouverture le lundi 25 Mai 2009 de 17 h à 19 h

3 – SMICTOM : Organisation du rattrapage du lundi 1^{er} Juin 2009

La Commune sera collectée pour les bacs gris (déchets compostables et non recyclables) et les bacs jaunes (matériaux recyclables) le samedi 30 Mai 2009 (début de collecte 4 h 45).

4 – Enveloppes personnalisées

Les enveloppes personnalisées et pré-affranchies de la Commune de Heiligenstein sont disponibles à la Poste de Barr au tarif de 8,60 € le lot de 10 enveloppes.

5 – Recensement

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement en Mairie. Celui-ci est obligatoire dans les 3 mois qui suivent votre date d'anniversaire. L'attestation de recensement qui vous sera remise est obligatoire pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire).

6 - Société d'Embellissement

Cette année, la société d'Embellissement organise une sortie à destination de Sasbachwalden (en Allemagne) le samedi 4 juillet 2009. Elle est ouverte à toutes personnes de la Commune ou amis d'ailleurs. Il reste encore quelques places : les personnes intéressées peuvent dès à présent retenir cette date. Pour de plus amples renseignements et pour les inscriptions, veuillez vous adresser à M. Marcel KIRSTETTER (03 88 08 10 42).

7 – Nettoyage des trottoirs et des rigoles

Il est rappelé qu'il incombe aux habitants de nettoyer les trottoirs et les rigoles situés le long de leurs habitations.